

seule plainte qui me soit venue a été celle d'un homme qui embauche des gens dans cette région. Il me dit qu'il a beaucoup de mal à trouver de la main-d'œuvre parce que tous veulent travailler pour nous dans les parcs. C'est la seule plainte qui me soit venue aux oreilles. J'étais parfaitement sincère en disant à l'honorable député de Bonavista-Twillingate que je n'avais pas entendu de plainte. Je peux franchement dire qu'il ne m'en est pas venue une seule. J'ai tenté de mon mieux de faire que ce programme d'emploi réponde aux fins pour lesquelles il a été conçu.

J'aimerais revenir sans plus tarder au crédit et donner un mot d'explication sur l'ensemble du programme. Les députés qui ont du discernement auront vu clairement que le programme de travaux d'hiver se divise en trois parties. La première porte sur les travaux exécutés par le gouvernement fédéral lui-même dans le cadre des ministères des Travaux publics, des Transports et d'autres, y compris le mien. Ce crédit 711 nous donne donc un exemple de ce qu'accomplit lui-même le gouvernement fédéral. Or tout cela se monte en tout à environ 750 millions. Le crédit à l'étude paraît bien faible par rapport à l'ensemble, mais j'y ajouterai dans quelques instants.

La deuxième partie du programme consiste en un programme coopératif unissant le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial, programme qui est exécuté par mes services.

Ce programme coopératif comporte les travaux requis aux terrains de camping et de pique-nique, les travaux d'accès aux forêts et, dans une moindre mesure, les travaux requis aux terrains de pique-nique, le long de la route transcanadienne. Ces deux crédits qui sont employés comportent paiement de la moitié du coût de la main-d'œuvre; toutes les provinces, sauf une, y participent.

La troisième partie consiste en un programme de travaux municipaux, répartis par le ministère du Travail. D'après ce programme, nous traitons avec les provinces et les municipalités, et les gens qui connaissent la région et peuvent recommander le genre de travaux dont ces régions ont besoin. Le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'avoir un personnel énorme pour s'occuper des programmes de travaux dans ces régions. Ce que j'ai à faire c'est de traiter avec un personnel permanent et, quand nous établissons un programme de travaux d'hiver, d'essayer de choisir et de l'appliquer à ceux qui en ont le plus besoin, ceux qui normalement travaillent. Le succès du plan dépend de ce principe de sélection judicieuse et je crois

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

que cela peut marcher grâce à l'aide des gens sur place.

Le crédit n° 711 se rapporte aux travaux des parcs nationaux et des lieux historiques. Il s'élève à 2.8 millions de dollars. Je voudrais à présent faire remarquer que, dans le budget principal, ce crédit s'élevait à \$14,399,925. Nous avons réussi à prélever là-dessus \$300,000 pour un programme de travaux d'hiver. En outre, à la dernière session, nous avons adopté un crédit supplémentaire de \$500,000 pour le même poste. C'est pourquoi si nous ajoutons au crédit principal, le crédit supplémentaire et cet autre crédit supplémentaire, nous constatons que nous avons un crédit global d'environ 3.6 millions de dollars pour cette seule entreprise d'hiver.

J'aimerais communiquer maintenant à la Chambre la statistique relative à l'embauche, le nombre réel de gens qui travaillent sous l'empire de ce programme. Je vais donner, si on me le permet, les chiffres relatifs aux deux postes 711 et 712 qui tous deux intéressent mon ministère; cela m'évitera une répétition. J'aurais dû signaler au sujet du programme de collaboration, le programme de routes d'accès aux ressources, lequel bat son plein. C'est un autre genre de travail entrepris en collaboration avec les provinces.

Pour ce qui est du nombre de personnes employées, en voici les chiffres pour la première semaine de janvier, la dernière pour laquelle j'ai la statistique. Le programme d'aménagement de routes d'accès aux ressources emploie 688 hommes; le nombre de ceux qui travaillent sur les terrains de campement et de pique-nique est de 1,122; travaillent aux routes ouvrant accès à la forêt 1,366 hommes, au programme de construction dans les Territoires, 1,492 et, dans les parcs, en vertu du poste à l'étude, 1,700. Cela fait un grand total de 6,368 hommes durant la première semaine de janvier.

Je reconnais que ces chiffres peuvent sembler peu élevés en comparaison du très grand nombre de gens employés par d'autres ministères, mais je suis d'avis que c'est là un effort considérable en vue de remédier au chômage saisonnier dans la mesure du possible. Je pourrais donner des chiffres plus détaillés, mais à moins qu'on ne me le demande, je ne retarderai pas le comité en le faisant.

Certains députés désirent peut-être me demander d'énumérer ces chiffres par province. Je crois que je vais permettre à la Chambre de décider si elle veut ou non obtenir ces renseignements. Il reste encore une question, monsieur le président. Puis-je continuer et fournir une explication sur le prochain crédit?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je crois que nous devrions étudier ces postes un à la fois.